

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

Présents :

MOSSER Mireille – JEHL Pascal - UHL Christophe - SCHMIDT Isabelle - MATHIEU Arnaud – BALLAND Sandra – CASPAR Lucien – CROVISIER Catherine – DE SOUSA Muriel - EHRHART Elisabeth – EHRHART Katia – HEINRICH Claude – HUCK Audrey (arrivée au point 4) – KOPP Eric – LUTHRINGER Sandra – SELLET Angélique - STOECKEL Joël (arrivé au point 4) – WEBER Sylvain (arrivé au point 4).

Excusés :

THOMANN Sabrina ayant donné procuration de vote à UHL Christophe
BALLAND Nathalie ayant donné procuration à JEHL Pascal
DEICHLER Nathalie ayant donné procuration à MOSSER Mireille
VINCENT Ludovic ayant donné procuration à CASPAR Lucien

Absent :

KLEIN Arnaud

Le Conseil Municipal se réunit à la Mairie de HILSENHEIM, le mardi 10 janvier 2023 à 18h30, sous la présidence de Madame la Maire MOSSER Mireille.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie. La convocation datée du 4 janvier 2023 a été adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur.

ORDRE DU JOUR

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2022**
- 3. DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS
CONSENTIES**
- 4. DOMAINE ET PATRIMOINE**
Intervention de Monsieur NEUNER
 - 4.1. ONF - PROGRAMME DES TRAVAUX ET COUPES EN FORET POUR 2023**
 - A. Programme des travaux**
 - B. Etat prévisionnel des coupes**
- 5. FINANCES LOCALES**
 - 5.1. Décisions modificatives**
 - A. Chapitre 67**
 - B. Opération 6418 – salle multisports**
 - 5.2. Subvention association Maison de la Nature**
 - 5.3. Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023**
 - 5.4. Subvention Fédération Française de Football**
- 6. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**
 - 6.1. Travaux de voirie – lancement de la consultation des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage**
- 7. DIVERS ET COMMUNIQUÉS**

Madame la Maire présente ses vœux et ceux de la municipalité à l'ensemble de l'assemblée

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition de Mme la Maire

DESIGNE Monsieur Lucien CASPAR comme secrétaire de séance.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2022

Madame Catherine CROVISIER rappelle que lors du dernier conseil du 15 novembre, il devait être distribué le bilan de carnaval. Monsieur UHL Christophe lui répond que l'information sera transmise par mail.

Elle indique également qu'il n'a pas été fait de retour sur le comptage de la circulation dans le cadre de l'étude de sécurité. Monsieur MATHIEU lui fait part qu'il y répondra au point divers.

Elle rajoute également que Monsieur STOECKEL avait fait part lors du dernier conseil que le panneau « cédez-le-passage » rue de Benfeld n'est toujours pas en place. Madame la Maire répond que le marquage au sol est suffisant et que le panneau sera mis en place lors de l'étude de sécurité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU A L'UNANIMITE

3. DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES

La Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions présentées au conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

4. DOMAINE ET PATRIMOINE

Rapporteur : SCHMIDT Isabelle

Madame la Maire laisse la parole à Isabelle SCHMIDT.

Monsieur NEUNER, agent ONF, se présente auprès de l'assemblée.

Il présente les travaux actuels sur les parcelles 17 et 18 près de la chapelle.

Les recettes 2022 représentent environ 50 000€ - les détails seront transmis par mail aux conseillers.

Monsieur NEUNER présente différents états.

Il indique que la conjoncture actuelle permet de vendre le bois facilement.

Madame SCHMIDT indique que sur certaines parcelles aucun travaux n'a été fait depuis 12 ans. C'est donc le moment car il y a une forte demande de bois actuellement. Certains travaux deviennent désormais urgents.

Estimation des recettes : 30 122€

Travaux :

- Pour que la forêt soit bien entretenue, il y a lieu de réaliser des travaux de maintenance pour la délimitation des parcelles
- Pour les travaux sylvicoles, qui consistent à ne prévoir qu'un chemin dans la forêt pour ramener les machines en ne passant que par un seul endroit, c'est surtout pour la sécurité des débardeurs. Il faut également éclaircir autour des dernières plantations.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

Les travaux sont effectués par le SIVU et l'encadrement se fait par l'ONF (correspondant à l'ATDO).
A prendre compte pour le prochain budget : le devis du SIVU (établi en fonction des demandes de l'ONF) + devis de l'ONF (travail du forestier).

Monsieur Sylvain WEBER demande s'il n'était pas mieux de d'abord demander le devis au SIVU. Monsieur NEUNER lui répond qu'il faut encadrer ces travaux (ATDO) et l'ONF chapote ces travaux qui seront facturés à la commune.

Un devis du SIVU est distribué aux Conseillers car il récapitule toutes les dépenses (SIVU+ONF). Un nouveau devis sera établi car rajout de parcelles et différences de taux horaires.

Madame Elisabeth EHRHART demande si la commune est informée des acheteurs de bois lors des ventes.

Madame Catherine CROVISIER demande ce que deviendra le bois posé à la Chapelle. Monsieur NEUNER répond que le bois sera inclus dans l'adjudication de vente de bois.

Monsieur Joël STOECKEL informe Monsieur NEUNER qu'il y a des branches sur les champs autour de la Chapelle – un nettoyage devait être effectué dans la semaine.

Madame la Maire indique qu'à la chapelle une souche est très haute. Monsieur NEUNER indique qu'elle sera recoupée plus basse.

Pour conclure, Monsieur NEUNER indique que la forêt d'Hilsenheim ne se porte pas trop mal. Certains endroits sont impactés par la chalarose, mais la Commune a réagi en profitant de certaines plantations et plans subventionnés.

Un article apparaîtra dans le bulletin communal qui traduit les travaux effectués sur la commune.

Madame la Maire remercie Monsieur NEUNER pour son intervention.

Madame Isabelle SCHMIDT indique que les plans de Relance et de Rebond subventionnent différents travaux.

Elle précise également que certaines zones sont sensibles par les chutes d'arbres dues aux maladies.

Madame Katia EHRHART indique que ce type d'intervention serait intéressant en commission pour approfondir certains points. Madame Isabelle SCHMIDT lui répond qu'elle connaît les sujets abordés mais que l'agent de l'ONF, en participant à la réunion, peut répondre directement aux interrogations. Elle souhaite également qu'une réunion avec les chasseurs se fasse afin de les informer des différents travaux et plantations.

Monsieur Pascal JEHL intervient en faisant part qu'en commission il y a beaucoup moins de membres présents, et en séance de Conseil, il y a beaucoup plus de monde pouvant recevoir toutes les informations.

4.1. ONF – Programme des travaux de coupes en forêt pour 2023

A. Programme des travaux

B. Etat prévisionnel des coupes

Ces points sont reportés lors d'un prochain conseil car les états projetés et ceux en possession des conseillers sont différents. De nouveaux devis seront demandés.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

5. FINANCES LOCALES

Rapporteur : MOSSER Mireille

5.1. Décisions modificatives

A. Chapitre 67

Afin de régulariser la dotation complémentaire de compensation des pertes de ressources, il y a lieu de voter une décision modificative car les crédits sont insuffisants sur le chapitre 67.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Article 6718	+ 4 700 €	Article 6232	- 4 700 €

Après délibéré,

ADOpte PAR 20 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

B. Opération 6418 – salle multisports

Afin de pouvoir régler une facture de mobilier pour la salle multisports, il y a lieu de voter une décision modificative car les crédits sont insuffisants sur l'opération 6418.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
OPERATION 6418 – Salle Multisports		OPERATION 106 – TOITURES BATIMENT	
Article 2184	+ 3 800.00 €	Article 21318	- 3 800.00 €

Après délibéré,

ADOpte PAR 16 VOIX POUR – 2 CONTRE (Joël STOECKEL, Katia EHRHART) – 4 ABSTENTIONS

5.2. Subvention association Maison de la Nature

Afin de pouvoir régler le versement de la 1^{ère} tranche de la subvention de la convention relative à la mise en œuvre du projet Trame Verte et Bleue du Ried de l'Il d'un montant de 2 386,45 €.

Il y a également lieu d'approuver la convention, dont copie ci-jointe.

La maison de la Nature étant considérée comme une association, il y a lieu de voter le budget au compte 6574.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Article 6574	+ 2 400 €	Article 6232	- 2 400 €

Après délibéré,

ADOpte PAR 20 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

5.3. Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Madame la maire explique aux conseillés que préalablement au vote du budget de l'exercice 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au premier trimestre 2023, Madame la Maire demande au conseil municipal l'autorisation, en vertu de l'article L 1612-1 du code des collectivités territoriales, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite du quart (25%) des crédits de dépenses d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2022 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) soit :

Opération	Article	Montant voté	Quart délibéré
020 - PLU	202	53 059.69 €	13 264.92 €
114 - ECOLE ELEMENTAIRE FILLES	2181	5 500.00 €	1 375.00 €
121 - CLEFS DE SECURITE	2188	15 000.00 €	3 750.00 €
2421 - 1000 CLUBS	2128	56 000.00 €	14 000.00 €
260 - EGLISE	2135	17 000.00 €	4 250.00 €
260 - EGLISE	2158	20 000.00 €	5 000.00 €
6401 - MATERIEL OUTILLAGE SIGNALISATION	21578	5 034.20 €	1 258.55 €
6416 - VOIRIES DIVERSES	2151	150 268.31 €	37 567.07 €
6418 - SALLE MULTISPORTS	2158	13 000.00 €	3 250.00 €
6419 - RUE GRENDDEL BLES	2152	211 011.04 €	52 752.76 €
6419 - RUE GRENDDEL BLES	21534	65 760.00 €	16 440.00 €
6422 - RUE DE BINDERNHEIM	2152	10 058.60 €	2 514.65 €
782 - TRAME VERTE ET BLEUE	2113	36 950.00 €	9 237.50 €
784 - FORET	2117	106 500.00 €	26 625.00 €
	TOTAL	765 141.84 €	191 285.45 €

Après délibéré,

ADOpte PAR 20 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

5.4. Subvention Fédération Française de Football

Faisant suite au courrier de la Fédération Française de Football réceptionné en Mairie, il est proposé d'autoriser Madame la Maire de signer une convention avec la Fédération Française de Football pour l'octroi d'une subvention de 10 000 € dans le cadre de la construction de la salle multisports. En contrepartie, le FCH est autorisé à utiliser les vestiaires gratuitement.

Après délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

6. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

6.1. Travaux de voirie – lancement de la consultation des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Madame la Maire projette des esquisses prévisionnelles pour information. Il s'agit d'esquisses réalisées par le bureau d'études LMS. Ces travaux entrent dans le cadre des futurs travaux rue d'Ebersmunster.

Monsieur Pascal JEHL rappelle qu'il y a lieu de lancer une consultation à maîtrise d'ouvrage afin de se faire accompagner par un bureau d'études. Dans la continuité des travaux de la salle, il y a lieu d'intégrer les travaux de sécurisation de la rue d'Ebersmunster.

Il annonce une commission tripartite des commissions travaux/finances/sécurité le 24 janvier prochain.

Un travail sur les plans sera fait en commission. Il indique que la commune est prise par le temps car elle est liée au financement de la CEA (250 000€/an pendant 3 ans). De ce fait l'esquisse est faite en 3 tranches.

La subvention annuelle de la CEA correspondant aux travaux de voirie à effectuer sur un tronçon. Les trottoirs et les aménagements sont à la charge de la Commune. La CEA ne prendra en charge uniquement la voirie (bande de roulement).

Monsieur Eric KOPP demande si les 250 000€ correspondent bien à une subvention. Madame la Maire lui répond que la Commune réglera le coût de la voirie et que la CEA financera ces travaux par le biais d'une subvention. Le coût des travaux est équivalent au montant de la subvention versée.

Madame la Maire informe les conseillers que sur les travaux de sécurité et d'aménagement à la charge de la Commune, il y a également la possibilité d'octroi de subventions.

Monsieur Arnaud MATHIEU annonce la tenue d'une réunion de la commission sécurité pour la présentation du bilan de l'étude de sécurité le 18 janvier prochain.

Après explications des esquisses, il y a donc lieu d'autoriser Madame la Maire à lancer la consultation des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après délibéré,

ADOpte PAR 20 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

Monsieur Sylvain WEBER soulève le fait qu'il y aura des travaux de façon discontinue pendant 3 ans dans la rue d'Ebersmunster.

7. DIVERS ET COMMUNIQUE

- Monsieur Eric KOPP demande que les convocations soient distribuées à temps car les délais étaient courts pour cette séance – en réponse : distribution le jeudi pour un conseil le mardi. Interrogation également sur la tenue du Conseil le 10 ou 31 janvier 2023.
- Madame la Maire présente des photos des mares forestières pédagogiques. Les mares sont situées dans des coins marécageux, donc peu de travaux.
Il y a eu peu d'arbres abattus. Les souches seront laissées et serviront d'abris.
Monsieur Joël STOECKEL demande qui est responsable en cas de noyade. Madame la Maire lui répond que des panneaux seront mis en place.
- Madame la Maire informe les conseillers de la réception d'un courrier de Madame ROESZ qui demande sa mutation au 01/02/2023.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

Un travail avec la directrice du Centre de Gestion a déjà débuté pour le lancement de l'offre d'emploi.

Madame Isabelle SCHMIDT informe que pour le lancement de l'offre d'emploi, il y a lieu de se positionner sur la configuration du poste : secrétaire, secrétaire générale, Le poste de DGS n'étant pas justifié, le recrutement se fera donc sur un poste de secrétaire.

Elle informe également les conseillers de l'embauche de Monsieur SCHAECK. De plus, les entretiens individuels ont débuté avec les agents.

- Monsieur Pascal JEHL informe les conseillers des dégâts des eaux à la mairie et à la maison Gerber.

A la mairie la fuite s'est produite pendant le week-end. Lors d'un précédent sinistre la fuite avait été mal réparée, de plus il manquait l'isolation.

A la maison Gerber, des tuyaux ont cédés à l'étage et les dégâts ont été constatés tardivement. Les dégâts sont assez importants (chute de plafond).

Information d'un troisième sinistre : le service technique a embouti le kangoo avec d'importants dégâts.

- Monsieur Eric KOPP demande qui a couché les barrières à l'intersection de la rue Principale/rue Croisée – réponse : c'est réglé, et demande également ce qu'il en est de la fuite au niveau de la toiture de la salle multisports – réponse : il n'y a plus de fuite.
- Madame Angélique SELLET signale qu'il y a un problème de luminaires rue du Héron et rue du Pont. Elle demande également pourquoi le tarif des locations n'est pas passé à cette séance. Monsieur Christophe UHL lui répond qu'il faut d'abord régler le tarif des astreintes des agents communaux.

- Madame Audrey HUCK soulève le problème de levées des bacs. En effet, presque tous les déchets vont désormais dans le bac jaune. Il serait judicieux de faire une levée hebdomadaire des bacs jaune et une semaine sur 2 pour le bac gris. Madame la Maire se propose de soulever le point au SMICTOM.

Madame Elisabeth EHRHART indique qu'il y a possibilité de prendre un bac plus grand sans augmentation de tarif.

- Monsieur Sylvain WEBER indique que la réparation des candélabres est couteuse, de plus les agents de la CCRM se déplacent à 3 personnes.
- Madame Catherine CROVISIER informe l'assemblée que l'APEEH organise une soirée carnaval le 10 février 2023 à la salle polyvalente. Le conseil municipal est sollicité pour être jury. Madame Isabelle SCHMIDT, Monsieur Arnaud MATHIEU et Madame Sandra LUTHRINGER se proposent, à revoir le 31 janvier prochain lors du conseil municipal.
- Madame Katia EHRHART est étonnée du grand nombre de sapins de Noël dans le village et de plus non décorés. Madame la Maire indique que le nombre de sapin commandé est identique aux précédentes années et que l'engouement était moins important que l'an dernier pour leur décoration. Madame la Maire propose d'en discuter lors d'une commission fleurissement. Monsieur Pascal JEHL annonce une réunion de la commission fleurissement le 8 février 2023. La mise en place a été tardive car le repas des Aînés a été plus tard en décembre que les années passées.

Madame Katia EHRHART demande s'il était possible d'indiquer l'emplacement des lots de chasse lors des annonces de battues.

Elle demande également si les dépenses du parking de la salle ont été votées car il y avait une affiche sur les portes de la salle. Monsieur Christophe UHL lui répond que c'était dans le but d'informer les usagers de la salle, lors des locations.

- Madame Sandra LUTHRINGER demande ce qu'il en est du vidéoprojecteur toujours en ore en panne. Réponse : les pièces sont en attente.
- Monsieur Joël STOECKEL demande ce qu'il en est des panneaux à mettre en place par l'AF et la Commune. Madame la Maire doit se renseigner auprès du Président.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

Il était en discussion avec des agents de la Brigade verte, qui, a priori, ne sont pas informés qu'il y a un arrêté pour l'interdiction de circuler dans les champs. Madame la Maire lui a répondu que c'est normal, que l'arrêté n'est pas encore applicable, jusqu'à la mise en place de panneaux.

Monsieur Joël STOECKEL demande ce qu'il y a encore à faire en finition dans la rue des Blés. Réponse de Madame la Maire : dès que l'entreprise Vogel est disponible.

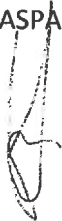
De plus, lors du dernier conseil il a été dit que si un panneau de signalisation est manquant, le marquage au sol est suffisant. Or, la gendarmerie lui a dit qu'en présence de neige, il n'y a aucune signalisation visible et que le panneau est associé au marquage au sol.

Madame la Maire lui indique que lors de l'étude sécurité, ce point sera revu et que le panneau pourrait être remplacé par un autre.

- Madame Sandra LUTHRINGER a une demande émanant des enfants du village, ils souhaiteraient l'ouverture du city pendant les vacances scolaires. Madame la Maire répond que non car gestion difficile.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21h30.

Le secrétaire,
CASPAR Lucien



Fait à HILSENHEIM le 20 janvier 2023

La Maire
Mireille MOSSER

